

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2015  
AU FOYER 5 DE BEAUSOBRE, 1110 MORGES, A 20H00**

**M. Eric Züger, président**, ouvre la séance à 20 h 00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2015
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Information du Conseil d'établissement
8. Budget 2016 :
  - Rapport de la commission du budget
  - Discussion sur le rapport de la commission du budget
  - Adoption du budget 2016
9. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
10. Questions, vœux et divers

**1. Accueil, appel**

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Stéphane Demierre et Valérie D'Ascoli, Aclens, Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremblens, Aleksandra Capraro et Tania Larequi, Chigny, Jean-Richard Margot et Ursula Goy, Echichens, Mark Wings et Emile Tasev, Lully, Eric Züger, Anne-Catherine Aubert, Pierre Marc Burnand, Cedric Favre, Fida Kawkabani, Françoise Pontonio, Morges, Pierre Lanthemann et Katalin Delessert, Romanel-sur-Morges, Andréas Sutter et Martine Blauth, Tolochenaz, Anne-Christine Ganshof et Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Marlise Holzer, Sylvie Podio, Françoise Wüthrich, Daniel Meienberger, Denis Pittet et Marc Johannot.

Sont excusé(e)s :

M. et Mme Jean-Jacques Aubert et Laurence Lambert-Caversaccio, Morges.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2015**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **4. Assermentation des nouveaux membres**

**M. Mark Wings, municipal à Lully**, est assermenté selon la loi et la coutume.

## **5. Communications du Bureau**

**M. Eric Züger, Président**, rappelle les articles 117 et 118 LC :

1. *Le conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.*
1. *Le mandat de délégué est de la même durée que celui des conseillers communaux. Dans les communes où il y a un conseil général, il est de la même durée que celui des conseillers municipaux.*
2. *La désignation des délégués a lieu au début de chaque législature communale, sauf dispositions contraires des statuts.*
3. *Les délégués peuvent être révoqués par l'autorité qui les a nommés.*

## **6. Communications du Comité de direction**

Il n'y a aucune communication du Comité de direction

## **7. Information du Conseil d'établissement**

**Mme Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château**, explique que lors de la dernière séance du Conseil d'établissement, le 15 septembre dernier, le Dr Mayor a fait une présentation sur les enfants qui souffrent de difficultés scolaires telles que la dysorthographe, la dyslexie, la dyscalculie, etc. Lors de cette séance, Mme Mettraux a également fait une présentation du SERIC (centre d'ergothérapie) qui s'occupe de la région entre Nyon et Morges et qui intègre l'établissement de l'Espérance à Etoy.

Concernant les projets des établissements de Morges-Est, Morges-Ouest et Morges Beausobre, tous visent les relations et un fonctionnement harmonieux entre élèves, classes et établissements, comme par exemple la lutte contre les incivilités, la prévention du tabac et des problèmes liés à Internet, une initiation au cirque ou un projet de médiation entre les jeunes. A Beausobre, le projet LIFT sera mis en place cette année et permettra aux élèves de dernière année qui ne sont pas très scolaires ou qui ont de la peine à envisager leur avenir, d'aller dans une entreprise pour approcher le monde professionnel. Pour Morges-Ouest et Morges-Est, des projets sur l'estime de soi seront organisés par le biais du cirque et du théâtre.

Mme Fournand, directrice de Morges-Est et MM. Cordey et Schlaeppli, directeurs de Morges-Ouest et Morges Beausobre ainsi que les enseignants et les infirmières scolaires sont très enthousiastes et souhaiteraient que ces projets puissent se poursuivre sur du long terme, ce qui implique des demandes de subventions.

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château**, souhaite connaître quel est le montant mis au budget 2016 pour ces divers projets.

**Mme Sylvie Podio, du Comité de direction**, répond qu'un montant de CHF 5'000 a été alloué à l'établissement de Morges-Est et à celui de Morges Beausobre. Concernant Morges-Ouest, aucun montant n'a encore été versé car il reste quelques points à éclaircir. Les établissements ont demandé des subventions à l'ASIME et au Conseil intercommunal mais le Comité de direction souhaite que d'autres projets puissent également bénéficier de ces subventions, par exemple la conférence qui sera organisée au printemps par le « quart parents » du Conseil intercommunal sur le harcèlement à l'école.

La parole n'est plus demandée.

## 8. Budget 2016

### Rapport de la Commission du budget

**M. Stéphane Demierre, Aclens**, lit le rapport de commission dont les conclusions diffèrent quelque peu de celles du préavis.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, annonce que ce dernier se rallie aux conclusions du rapport de la commission.

### Discussion sur le rapport de la Commission du budget

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château**, revient sur le point n° 2 du préavis dans lequel il est mentionné que l'unité de production de chaleur a été changée au collège de Chanel. Ce genre de travaux ne devraient-ils pas faire partie des rénovations, donc à la charge des communes et non de l'ASIME ? A Vufflens-le-Château, des travaux similaires ont été entrepris et payés par la commune.

**M. Denis Pittet du Comité de direction** répond que le groupe de travail « locaux scolaires » étudie actuellement quels sont les travaux « de rénovation », à charge des communes et quels sont ceux qui doivent être pris en charge par l'ASIME.

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château**, comprend qu'il s'agit-là d'un gros investissement. Elle estime qu'un tel montant devrait être discuté au Conseil intercommunal.

**M. Denis Pittet du Comité de direction** reconnaît que pour de tels travaux il faudrait d'abord faire la demande au Comité de direction, afin que le groupe de travail « locaux scolaires » puisse donner son préavis et le Comité de direction son accord. Dans le cas présent, la commune de Morges a fait le contraire ; elle a d'abord fait effectuer les travaux et a ensuite présenté sa demande.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, relève que la commission, dans son rapport, fait mention d'un nouveau barème de calcul pour les locaux scolaires. Ce document est-il réservé aux membres de la commission ou l'ensemble des membres du Conseil intercommunal peut-il en disposer ?

**M. Denis Pittet du Comité de direction** répond qu'en effet le Comité de direction dispose maintenant d'un document qui permet de comprendre comment sont répartis les coûts. Ce document est à l'usage du Comité de direction mais une explication quant à la répartition des coûts peut être donnée.

**M. Eric Züger, président du Conseil intercommunal**, rappelle que pour l'entretien un montant forfaitaire de CHF 2'500.00 par classe est prévu.

**M. Stéphane Demierre, Aclens, membre de la commission** explique que M. Marc Johannot a effectué un travail important pour permettre de mieux comprendre la répartition des coûts. Les indices pris en compte datent de 2007 et n'ont jamais été changés. La commission s'interroge sur la possibilité de revoir, dans un proche avenir, certains paramètres du barème de calcul du coût des locaux, tels que, entre autre, l'index de base et le taux d'intérêt moyen qui est de 4%.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, explique que le groupe de travail « locaux scolaires » a d'abord fait un état des lieux des différents locaux et va maintenant s'attaquer à ces indices.

**M. Denis Pittet du Comité de direction** explique les différentes particularités des locaux scolaires. Par exemple, la commune de Morges n'est pas propriétaire des Charpentiers. Dans les nouvelles constructions, le prix moyen est plus bas que dans les locaux rénovés. L'intérêt moyen de 4% est une solution satisfaisante.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, rappelle les vœux n° 14 et n° 15 de la Commission de gestion :

- Que le Comité de direction prenne toutes mesures pour accélérer le transfert du Service dentaire scolaire à l'ASIME de manière à ce qu'il soit si possible effectif au 1er janvier 2016.
- Que le Comité de direction fasse en sorte que le tableau des taux d'activité des collaboratrices du Service dentaire scolaire corresponde à la réalité.

Il constate en page 10 du budget, compte 504.3185.01, que les salaires continuent à être versés par la commune de Morges et que les taux sont inchangés.

**Mme Sylvie Podio du Comité de direction** répond que cet objet sera traité lors d'une séance supplémentaire du Conseil intercommunal d'ici la fin de l'année.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, rappelle le vœu n° 7 – 2014 de la Commission de gestion :

- Que le Comité de direction entreprenne les démarches auprès de la ville de Morges pour obtenir le paiement rétroactif de CHF 545'464.60, correspondant à la location des locaux au SESAF pour les années 2008 à 2013.

Il souhaite savoir si ce vœu a des incidences sur le budget 2016 ou si ces montants figureront dans les comptes 2015 ?

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, répond que ce vœu n'a pas été pris en compte pour le budget 2016. Concernant les comptes 2015, il est trop tôt pour donner des informations.

**Mme Sylvie Podio du Comité de direction** rappelle qu'il s'agit d'un vœu et que l'on ne peut pas exiger ce paiement rétroactif de la part de la commune de Morges.

La discussion n'est plus demandée.

#### Adoption du Budget 2016

**Au vote, les conclusions du préavis légèrement modifiées par la commission sont acceptées à une large majorité (un avis contraire et une abstention).**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME**

- Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2016 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission du budget chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. D'adopter le budget ordinaire pour l'ASIME pour l'exercice 2016 présentant des charges de CHF 11'345'084.00.

#### **9. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME**

La prochaine séance aura lieu le

- **mercredi 25 mai 2016 aux foyers de Beausobre à Morges à 20h00.**

#### **10. Questions, vœux et divers**

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château**, souhaite que les membres du Conseil intercommunal soient avertis le plus rapidement possible, si possible avant le budget, lorsque de gros travaux de rénovation ou de construction sont envisagés. Par exemple, les travaux prévus sur le site de Beausobre auront des conséquences sur les comptes de l'ASIME et les communes doivent pouvoir en tenir compte.

**M. Denis Pittet du Comité de direction** répond que d'autres travaux importants sont prévus avant Beausobre, comme par exemple la construction d'un collège à Morges Gare-Sud.

La parole n'est plus demandée.

**Le Président** lève la séance à 20h54.

Pour le Conseil intercommunal

Le président

La secrétaire



Eric Züger



Jacqueline Botteron